

PROGRAMME DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE - FRANCE

- génomique et post-génomique (Centre national de séquençage, centre national de génotypage, réseau des génopoles, réseau GenHomme, bioinformatique),
- agents infectieux (VIHPAL, microbiologie, prions),
- biologie intégrative.

Cette augmentation du FNS financera également les recherches dans les

- sciences de l'information et de la communication (photonique, micro et nano, cryptologie, mégaressources informatiques),
- sciences humaines et sociales (cognitive-école, ville, travail),
- sciences des matériaux,
- sciences de la planète (système Terre, catastrophes naturelles, écologie quantitative, observation de la Terre, eau), ainsi que pour supporter l'Action Concertée Incitative jeunes-chercheurs.

De même, le Fonds de la recherche et de la technologie (FRT) est porté à 1000 MF en augmentant de près de 100 MF (+ 10,5 %). Cette augmentation permettra en particulier d'amplifier la recherche dans les:

- technologies de l'information et de la communication (technologies logicielles, Internet du futur, etc.),
- technologies liées aux sciences du vivant (génomique et post-génomique, bioinformatique, médicament, technologies pour la santé, etc.).

En 2001, le montant des financements du FNS et du FRT (près de 1,9 milliards de francs en AP) devient du même ordre de grandeur que le soutien aux Établissements Publics de Science et Technologie (4,7 milliards) ou à la recherche universitaire (2,2 milliards).

Secteurs de l'environnement et du nucléaire

Les moyens attribués aux recherches sur les technologies liées à l'environnement et à l'énergie connaissent aussi une forte hausse avec la conviction que la recherche peut et doit contribuer à une meilleure protection de l'environnement et au "développement durable". La dotation du CEA et de l'IPSN (Institut pour la protection et la sûreté nucléaire) progresse de 7,6 % en, tant pour renforcer l'IPSN que pour permettre au CEA d'accentuer ses recherches sur la sûreté du parc nucléaire, le traitement des déchets, l'assainissement et les nouvelles sources d'énergie. Mis à part l'IPSN, les crédits de recherche du Ministère de l'Environnement progressent de 23 %, pour augmenter les moyens de l'INERIS (Institut national de l'environnement et des risques industriels) et de la nouvelle Agence française de sécurité environnementale (AFSE).